

10 rue du docteur PRAUX 44530 Saint-Gildas-des-Bois

N°RNA W443001668 - N° SIRET 41403781200016

Association agréée Jeunesse et Éducation Populaire sous le numéro:

SDJES44-EPJE/2022-44-01 du 18 octobre 2022

arabesquestgildas@yahoo.fr

http://arabesque\_danse.sportsregions.fr

https://www.facebook.com/arabesquestgildasdesbois/

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le non-respect du règlement peut entraîner l'exclusion de l'association.

#### (3 Conditions d'inscription

- Age minimum : 4 ans révolus (Application de l'article R362-1 du code de l'éducation ;
- Remettre le jour de l'inscription, un dossier complet, soit :
  - 1. Le formulaire d'inscription complété ;
  - 2. L'adhésion à l'association (une adhésion par famille non remboursable) ;
  - 3. La totalité du règlement de la cotisation annuelle ;
  - 4. Un chèque de caution de 20€ par élève (voir § "Gala").
- L'inscription ne sera enregistrée que si le dossier est complet.
- Toute année commencée est due intégralement.

### os Modalités de règlement de la cotisation et de l'adhésion annuelles

- Le règlement s'effectue en totalité, de préférence par chèque (s), lors de l'inscription ;
- Aucun échelonnement de paiement ne sera accepté en espèces.
- Le montant de la cotisation annuelle sera majoré de 10€ par niveau, pour toute demande formulée au-delà de la date dédiée aux inscriptions de septembre.

#### <u>Déroulement des cours</u>

- La responsabilité de l'association n'est engagée que pour la durée des cours ;
- Les horaires des cours doivent être respectés par l'élève et son accompagnateur.
- En cas d'urgence, le responsable légal (ou une personne qu'il aura désigné) doit être joignable au téléphone pendant l'activité de l'enfant.
- L'accès à la salle de danse est strictement réservé au professeur et à ses élèves.
- L'assiduité de l'élève étant nécessaire pour progresser, toute absence doit être justifiée auprès du professeur ou par envoi d'un mail à l'association.
- L'élève doit respecter le professeur, les autres élèves, le matériel et les locaux.
- Les téléphones mobiles doivent être éteints.
- La nourriture, les chewing-gum ou confiseries sont interdits dans la salle de danse.
- Les familles doivent veiller à ce que les enfants soient passés aux toilettes <u>avant le cours</u>.

Le professeur se réserve le droit d'exclure tout élève ne respectant pas ces règles

#### ശ Tenue

### LE PORT DE CHAUSSURES UTILSÉES EN EXTÉRIEUR EST INTERDIT

Quel que soit le cours ou le niveau :

- Les cheveux longs doivent être attachés et le visage doit être dégagé,
- Les montres et les bijoux sont interdits pendant le cours.

#### + Éveil et Initiation :

Justaucorps, Collants sans pieds, Pieds nus ou chaussettes, Cache-cœur (facultatif).

## + Jazz / Contemporain :

Pantalon adapté à la pratique, Justaucorps ou tee-shirt près du corps, Pieds nus ou chaussettes, Cache-cœur (facultatif).

#### + Classique:

Justaucorps Collants avec pieds Demi-pointes en tissu, Cache-cœur (facultatif).

# + Pilates :

Legging, Tee-shirt,

Pieds nus ou chaussettes,

S'équiper d'un tapis de sol de 1 cm d'épaisseur minimum.

#### + Hip Hop / Street Jazz :

Tenue de sport ample

Chaussures de sport PROPRES type baskets AVEC SEMELLES BLANCHES SANS CRAMPON

(Xpas de semelle noire ou de couleur) réservée à la pratique de l'activité (X ne doivent pas être utilisées en extérieur).

#### প্তে Annulation des cours

- L'association dégage sa responsabilité en cas d'absence imprévue du professeur, les parents doivent donc s'assurer de la présence de celui-ci avant de laisser leur(s) enfant(s).
- Tout cours annulé, suite à l'absence d'un professeur, sera rattrapé durant les vacances scolaires qui suivent.
- L'association ne sera pas redevable d'un élève absent lors du cours de rattrapage.
- En cas d'annulation pour une cause non imputable à l'association (intempéries, salle de danse non disponible, arrêt maladie du professeur, etc.), le cours ne sera ni rattrapé, ni remboursé.
- En cas d'annulation de dernière minute d'un cours, les adhérents ayant indiqués leur numéro de téléphone mobile sur le formulaire d'inscription seront avisés dans la mesure du possible par sms.

#### ශ Gala / Spectacle

La participation au gala/ spectacle n'est pas obligatoire.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire, le responsable légal de l'élève confirmera par écrit la participation du danseur au gala/ spectacle. En absence de réponse écrite dans les délais impartis, l'élève sera considéré comme "non engagé" et ne participera pas au gala/ spectacle.

Lors de l'inscription, un chèque de caution de 20€ sera demandé à chaque élève.

En cas de désistement d'un participant, ce chèque sera encaissé par l'association, afin de compenser les frais engagés pour cet élève.

Dans le cas contraire, l'association Arabesque s'engage à détruire ce chèque après le gala/ spectacle.

#### ശ Cours d'essai

- Les nouveaux inscrits ont la possibilité de venir essayer un cours gratuitement lors de la première semaine de cours, à condition de s'être inscrit préalablement lors de la session d'inscription.
- Le règlement de la cotisation étant encaissé la semaine suivant la semaine de reprise, les élèves ne souhaitant pas donner suite à leur inscription doivent se signaler soit par mail, soit directement auprès du professeur <u>avant le début de la deuxième semaine de cours</u>.
   Dans le cas contraire, l'adhésion et la cotisation annuelle seront encaissées et **non remboursées**.

#### Planning des cours

- Le planning définitif sera établi à l'issue des inscriptions de septembre.
- En cas de modification(s), vous en serez rapidement informé.

Fait à St Gildas des Bois, le 18/01/2025.

Valérie BINSSE Présidente.

## **INFORMATION / CONTACT:**

Adresse mail : <u>arabesquestgildas@yahoo.fr</u>

Site Internet: <a href="https://arabesque\_danse.sportsregions.fr">https://arabesque\_danse.sportsregions.fr</a>

@arabesquestgildasdesbois

@arabesquestgildas44